

ment est à la baisse dans tout le pays. Elle mérite de l'être dans le monde agricole.

C'est ce même gouvernement qui a recours aux mêmes méthodes discréditées de taux d'intérêts élevés appliquées en 1969 et 1970. Alors que le chômage s'élevait à environ 7 p. 100, le premier ministre a déclaré qu'il n'hésiterait pas à avoir de nouveau recours aux mêmes méthodes en cas de regain de l'inflation. Aujourd'hui, nous voyons le gouvernement utiliser des méthodes identiques. Est-ce le même premier ministre qui a dit qu'il garderait son sang-froid si le chômage dépassait 6 p. 100. Nous sommes à nouveau dans la même ornière et les mêmes résultats désastreux surgissent chaque jour.

Cette fois, les circonstances diffèrent en deux points distincts. En 1969, le gouvernement a annoncé une lutte contre l'inflation à une époque où le taux de chômage était inférieur à 5 p. 100. Il refait la même erreur en 1973 avec un taux minimum de chômage supérieur à 5 p. 100. Nous savons comme le chômage a augmenté la dernière fois. A quoi les Canadiens peuvent-ils s'attendre maintenant par cette remise en vigueur alors que le taux de chômage est plus élevé dès le départ?

En 1973, notre Parlement ne devrait pas se contenter de parler en voyant la même situation se répéter. Nous connaissons les conséquences d'une telle répétition. Notre Parlement peut agir. En voyant notre gouvernement dépourvu de lucidité avoir recours au pied levé, comme d'habitude, à des politiques économiques inhumaines et démodées, nous devrions agir et lui retirer le pouvoir. Notre pays ne peut pas se permettre d'avoir un gouvernement qui avance au pifomètre et je crois qu'il est temps de lui donner un bon coup de pied où vous savez.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le ministre a dit aujourd'hui qu'il s'attendait à ces chiffres. La politique annoncée par le premier ministre et lui-même n'a pas été accueillie très chaleureusement, même par les grands amateurs de tactiques politiques subtiles. Ce genre d'expédients entraîne de trop graves conséquences. On cherche à appliquer des contrôles plus sélectifs d'une façon très contournée. On s'oriente vers une sorte d'isolationisme là où il faudrait nous joindre à nos partenaires. La confusion et la contradiction sont offertes à un pays qui cherche la confiance et la direction. Au mois de juin, le ministre du Travail (M. Munro) a déclaré à ses électeurs, et je cite:

... nous avons jugé nécessaire d'établir une Commission de surveillance des prix.

Il n'a pas dit que cette Commission de surveillance des prix n'aurait aucun pouvoir. Il poursuivit en disant:

Nous espérons que ceci aura pour effet de limiter sensiblement les prix. Le gouvernement a également un programme d'urgence si, pour une raison ou pour une autre, cette commission ne réussit pas à contrôler les prix. Le plan d'urgence comporterait l'établissement d'une sorte de contrôle des salaires et des prix que vous préconisiez dans le dernier questionnaire que vous m'avez retourné.

Je ne sais par où commencer à dire tout ce que j'aurais à dire. Il n'en demeure pas moins qu'il y a un an, quand le coût de la vie accusait une augmentation annuelle de 4.7 p. 100, j'avais exprimé ma crainte du danger qu'une psychologie d'inflation grave s'empare du pays. Cette crainte est de nouveau justifiée par les statistiques du coût de la vie

Coût de la vie

publiées aujourd'hui et les annonces d'augmentation des taux d'intérêt.

J'espère qu'aucun ministériel n'essaiera de prétendre qu'il ne s'agit que d'une simple augmentation du coût de l'alimentation. Cette augmentation est très grave et des plus honteuses, mais l'augmentation de l'indice du coût de la vie pour les produits autres que les aliments est maintenant très rapide. Elle accuse un rythme de 6 p. 100 par année. De nouvelles augmentations des taux d'intérêt, des coûts de logement et des coûts d'habillement font de nouveau ressortir comme étant une insouciance honteuse la fixation du gouvernement sur une commission de surveillance inefficace n'étudiant que les prix de l'alimentation. C'est sûrement une honte sans précédent que de voir le coût de la vie grimper de 8.3 p. 100 au cours de la dernière année, de plus de 15 p. 100 ce mois-ci, alors que le chômage se maintient à 5.5 p. 100. C'est une honte sans précédent que cela soit arrivé.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le premier ministre et le ministre des Finances prétendent qu'ils l'avaient prévu. L'ayant prévu, ils ont présenté cet ensemble de mesures criardes qui ne suffiront ni à assurer un peu de stabilité au pays, ni à résoudre le problème sérieux qui se pose au Canada aujourd'hui, un taux d'inflation terrible aggravé par un taux de chômage inacceptable.

Une voix: Qu'avez-vous à offrir?

M. Stanfield: Le député le sait très bien.

Des voix: Bravo!

● (1620)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté le chef de l'opposition (M. Stanfield), on peut comprendre pourquoi il s'est contenté de 20 minutes. Il me faisait beaucoup penser à une personne qui s'est vu infliger une punition et qui regarde l'horloge en espérant qu'elle pourra survivre aussi longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est la seconde fois que le ministre des Finances (M. Turner) invoque le fait que je n'ai pas demandé de temps supplémentaire. J'aimerais simplement dire que je ne veux pas abuser des règlements de la Chambre; j'espère que le ministre des Finances fera de même.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant que le ministre ne poursuive ses remarques, je crois que je devrais à nouveau rappeler à la Chambre que l'on doit laisser au député qui a la parole l'occasion de terminer ses observations sans trop d'interruptions ni de rappels au Règlement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je me rappelle que la Chambre avait l'habitude de faire preuve d'indulgence en permettant aux orateurs qui amorcent un débat au nom de chaque parti de terminer leurs discours. Toutefois, je peux comprendre que le député ne veuille pas maintenir cette tradition.